

COMITÉ DE RELATIONS INDUSTRIELLES RENCONTRE DU 18 FÉVRIER 2010

PRÉSENCES : Philippe Campeau, Sylvain Desgagné, Yoland Dubé, Pierre Deschênes, Michel Dufour, Gaétan Gagné, François Plourde, Karine Bouchard (remplacement de Dave Potvin), Ginette Laliberté

ABSENCE : Dave Potvin

INVITÉS : Sébastien Boivin, René Drouin, Ghislain Pomerleau

1. MOT DE BIENVENUE

Sylvain souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter.

2. SUIVI DES SOUS-TRAITANTS ACTUELS ET PRÉVUS POUR LE MOIS DE FÉVRIER

La direction remet le tableau du suivi des sous-traitants au syndicat et en fait la lecture.

Le syndicat demande à la direction pourquoi il n'y a pas de travailleur de chez-nous avec les employés de Camroc pour faire le suivi ? La direction explique que Pierre-Luc Lajoie et Alain Lebeuf font le suivi avec ces travailleurs.

Suite au suivi des sous-traitants, le syndicat demande si nos employés avaient les compétences pour faire le travail du déplacement des pompes au concentrateur au lieu que ce soit des sous-traitants ? Le surintendant du concentrateur convertisseur explique que cela est compris dans les projets. Il souligne que les projets ne font pas partie des opérations normales de la mine et qu'ils sont traités comme projet capital, donc capitaliser au niveau comptable.

Des précisions sont également faites sur le pourquoi de l'extension d'un mois avec les sous-traitants Camroc. Plusieurs discussions ont également lieu sur l'application de l'article 3.01 sous-traitance et sur l'utilisation des sous-traitants par l'employeur.

3. LISTE DES EMPLOYÉS ABSENTS, DÉPART À LA RETRAITE ET VOLONTAIRE

La direction remet la liste au syndicat. Il y a deux retraites d'annoncées, une au concentrateur et l'autre au convertisseur. Les affichages pour ces deux postes se feront vers la fin de mars ou au début avril.

4. AJOUT D'UN 2^E POSTE D'OPÉRATEUR MACHINERIE LOURDE

Le surintendant entretien surface explique qu'il a mis au budget 2010 l'achat d'un 2^e véhicule et qu'il n'a pas encore statué sur quelle genre de véhicule à acheter. Par la suite, une décision sera prise au début de l'été sur la pertinence ou non de la création d'un poste. La direction mentionne que le fait qu'il soit au budget comme projet capital ne constitue pas une autorisation automatique de procéder à l'achat.

5. TABLEAUX D'AFFICHAGE BARRÉS

La direction indique qu'elle a commandé 3 tableaux neufs qui seront installés dans les départements du concentrateur et du laboratoire de contrôle en remplacement des anciens tableaux, et à côté du bureau du syndicat près du département d'entretien surface.

6. OPÉRATEUR USINE DE REMBLAI

Le surintendant concentrateur convertisseur procède à la lecture du projet de la description de tâches du poste d'opérateur de remblai ainsi que de l'affichage interne pour l'embauche des 4 premiers opérateurs. Il n'y aura pas d'exigence de DEP en traitement de minerai et le poste sera ouvert à tous avec l'exigence d'un secondaire V. Par la suite, pour l'externe, l'exigence de base sera le DEP en traitement de minerai.

Le syndicat demande que l'exigence de base demeure toujours un secondaire V. La direction indique que pour le futur il y aurait possibilité d'aller en alternance selon la même façon que la lettre d'entente # 4 « Programme d'entraînement et structure des postes sous-terre ».

Le syndicat demande également qu'il y ait un affichage d'un remplaçant pour ce nouveau poste. La direction fera un suivi des demandes au syndicat.

7. CHEF D'ÉQUIPE SOUS-TERRE

Le surintendant général exploitation soumet la problématique actuelle du rôle et des tâches effectués et demandés au chef d'équipe. Il procède à la lecture de la définition des tâches de chef d'équipe décrites à l'article 13.01 de la convention collective et mentionne qu'il a la responsabilité de remplir la carte de travail. Le syndicat soulève le point qu'un chef d'équipe n'a pas à donner de mesures disciplinaires, ni à écrire sur la carte de travail des comportements ou observations qui pourraient conduire à des mesures disciplinaires, dans ce cas là, il a la responsabilité de faire une inspection visuelle et non sur la carte. Suite aux discussions, l'employeur et le syndicat s'entendent pour qu'il y ait une rencontre conjointe (département sous-terre) pour définir et décrire les tâches ou activités à réaliser par le chef d'équipe.

8. POSTE DE CAMION DE SERVICE SOUS-TERRE

La direction distribue la description de tâche ainsi que l'affichage pour le poste de camion de service sous-terre. Le surintendant général exploitation lit la description de tâches et l'affichage. La discussion porte sur l'exigence demandée soit « Avoir reçu le niveau 1 de la formation aide-mineur » Le syndicat ne comprend pas l'exigence, pour conduire des camions sous-terre, le poste devrait être ouvert à tous. La direction explique qu'elle a pris les mêmes exigences que pour un opérateur de niveleuse et mentionne qu'il y a qu'une seule porte d'entrée dans le département sous-terre, à savoir le poste d'aide-mineur tel que défini dans la lettre d'entente # 4 « Programme d'entraînement et structure des postes sous-terre ». Le syndicat est en suivi sur ce point.

9. TEMPS DE REPOS AVANT LES CRI

8 heures avant le CRI. L'article 6.12 sera respecté, l'employé ne doit pas être perdant. Il pourra continuer à faire des relations de travail pour compléter son 8 heures si le CRI se termine avant 12 heures.

10. JOURS FÉRIÉS (OPÉRATIONS CONTINUELLES VS HORAIRES CONTINUS)

La direction distribue les documents et procède à leur lecture :

- ✓ Liste des congés fériés 2010 et la date d'application pour un horaire sur une opération continue, un horaire continu et un horaire non continu.
- ✓ Liste des postes de chaque département pour les cols bleus et une liste pour les cols blancs, classés selon 3 possibilités : opération continue, horaire continu et horaire non continu.

Des discussions portent sur la définition du type d'horaire. Le syndicat prendra connaissance du projet déposé et fera un suivi à l'employeur dans les prochaines semaines. La direction indique qu'il serait intéressant de régler ce dossier avant la prise du prochain férié, le lundi de Pâques 5 avril 2010.

11. RAPPORT P.A.P.E

Le syndicat dépose le rapport pour l'année 2009.

12. BONI DE SURFACE

Le boni de surface pour le 4^e trimestre et annuel a été versé cette semaine.

Une rencontre est prévue le mercredi 24 février avec Yolande Dubé, Philippe Campeau, Sylvain Desgagné, François Plourde, Michel Dufour, Dave Potvin et Karine Bouchard afin de présenter le projet 2010 pour le calcul du boni de surface.

13. JOURNÉE ADMINISTRATIVE (4 H DE LIBÉRATION MERCREDI PM)

Le syndicat remettra le calendrier des représentants syndicaux libérés pour 4 heures le mercredi après-midi.

14. ENTENTE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DES RELATIONS DE TRAVAIL (TRAITÉ EN DÉBUT D'APRÈS-MIDI AVEC L'INTERVENTION DE FULLSPECTRUM)


Ce point a été discuté avant le début de la rencontre du CRI. Le syndicat mentionne que cela n'arrête pas le processus actuel de Fullspectrum et que les demandes du syndicat ne sont pas un préalable à la poursuite de la démarche de Fullspectrum.


15. GRIEFS

Sur les feuilles remises des Griefs en cours – CRI 21 janvier 2010, on aurait dû lire la date du 28 janvier au lieu du 21. Le délai de 30 jours pour envoyer les avis d'arbitrage, s'il y a lieu, débute à partir du 28 janvier 2010.

Un avis d'arbitrage sera envoyé à l'employeur par le syndicat pour les griefs # 0003 « Horaire de travail au concentrateur » et # 0005 « Calcul des congés fériés dans la semaine de travail »

Tous les autres griefs, tant patronaux que syndicaux ont été réglés ou abandonnés. Les règlements et désistements seront officialisés par écrit au cours des prochains jours.


Sylvain Desgagné
Surintendant Ressources humaines


François Plourde
Président du syndicat

GL/